



Les Ponts de Cé, le 26 avril 2016

**Destinataires :**

**Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs**

Objet : Finales Départementales Individuelles B NC GAM/GAF

Date : Samedi 11 et dimanche 12 Juin 2016

Lieu : Salle du Domino – Rue du Stade à St Hilaire du Bois 49310 Lys Haut Layon

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme la saison dernière, le comité a décidé d'ouvrir cette compétition aux gymnastes non engagés en décembre 2015 et possédant une **licence compétitive ou non-compétitive**, soit :

1. Gymnaste titulaire d'une licence compétitive non engagé(e) en décembre 2015 et engagé(e) spécifiquement pour la finale B.
2. Gymnaste titulaire d'une licence non-compétitive et engagé(e) spécifiquement pour la finale B

De plus, les catégories Individuelles CE GAF n'existant plus dans le programme régional, le Comité Départemental a décidé de les créer dans le cadre de la Finale B Départementale.

Les catégories concernées sont les suivantes :

- GAM : Gymnastes Individuels de 7 ans à 15 ans :
  - Circuits Educatifs 7 ans, 8 ans, 9 ans
  - Inter-Région 14-15 ans
  - Trophée Fédéral 10-11 ans, 12-13 ans et 14-15 ans
  - Nationale 10 ans, 11 ans, 12 ans, 13 ans, 14 ans et 15 ans
- GAF : Gymnastes Individuelles de 7 ans à 15 ans :
  - Circuits Educatifs Excellence 7 ans, 8 ans, 9 ans
  - Circuits Educatifs Honneur 7 ans, 8 ans, 9 ans
  - Circuits Educatifs Promotion 7 ans, 8 ans
  - Libre Zone 10-11 ans, 12-13 ans et 14-15 ans
  - Trophée Fédéral 12-13 ans et 14-15 ans
  - Nationale B 13 ans, 14 ans et 15 ans
  - Nationale A 10 ans, 11 ans, 12 ans, 13 ans, 14 ans et 15 ans

Le tarif est fixé à :

- **15,50 €** par gymnaste non compétitif (*NC sur GYMENGAGE*)
  - **7,00 €** par gymnaste compétitif
- (Les clubs signataires de la convention régionale bénéficient d'une réduction de 15%)

**Les gymnastes ayant participé aux compétitions en janvier et mars sont qualifiés d'office par le Comité, vous pouvez saisir vos autres engagements jusqu'au jeudi 12 Mai 2016 sur GYMENGAGE.**

La réglementation en vigueur reste la même que pour les autres compétitions et la **date limite de déclaration de forfait dans les délais sera le Lundi 30 Mai 2016 à minuit, date de saisie faisant foi.**




Les Ponts de Cé, le 26 avril 2016

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

**\* POUR LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION :**

- La licence étant désormais « dématérialisée », un contrôle éventuel est toutefois possible

-  **La date limite de saisie sur GYMENGAGE pour TOUS les FORAITS dans les délais est fixée au **lundi 30 mai 2016 minuit**.**  
(amende de 10,00 € par individuel pour tout forfait hors délai ou non justifié)

- 80,00 € d'amende pour toute absence de juge ou niveau insuffisant, à payer sur place selon la réglementation de la brochure technique départementale.

**\* JUGES :**

- Les niveaux demandés sont des minima. Les juges de niveaux supérieurs sont les bienvenus, ainsi que ceux souhaitant participer en plus pour valider un certain nombre de jugements par exemple. Le cas échéant, merci de prendre contact avec les responsables de jurys pour prévoir leur affectation.

- Tenues des juges :GAF : veste + jupe ou pantalon bleu marine (noir toléré), haut blanc.

GAM : veste bleu marine, haut blanc, pantalon gris.

Toute tenue non respectée entraîne l'interdiction de juger et donc une amende pour absence de juge.

Livret de juge obligatoire.

- Les juges doivent être présents une heure avant le début de la première rotation (cf. organigrammes)

- Prévoir la possibilité d'un quart d'heure d'avance ou de retard par rapport aux horaires prévus.

**\* ENTRAINEURS :**

- les entraîneurs se présentant dans les salles d'échauffement et sur le plateau de compétition doivent être en survêtement et chaussures de sport.

- **Les musiques doivent être téléchargées au format MP3 exclusivement sur le logiciel GYMENGAGE et sur une clé USB disponible sur place le jour de la compétition, pour pallier une éventuelle défaillance technique.**

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Président  
Jocelyn HERSANT**

**La DTG  
Christelle MAGINOT**